

# DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2023-2024

Services périscolaires et extrascolaires Restauration Collective Transport scolaire Exploitation d'image

Horaires d'école à compter du 4 septembre 2023

École maternelle, école élémentaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 - 12h

13h30 - 16h

### Dossier unique destiné à deux services différents

(Centre de loisirs « Les Petits Princes » - Direction des Affaires scolaires)

À retourner complété avec les pièces jointes suivantes : - au Pôle Enfance ou à la Direction des Affaires Scolaires (école)

- photo d'identité récente de l'enfant
- copie des vaccinations du carnet de santé
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- copie de la notification du jugement pour la garde des enfants en cas de divorce
  - copie de l'attestation d'assuré social+copie de la carte de mutuelle
    - copie du dernier avis d'imposition pour les familles sans QF CAF et/ou
      - copie de la notification CAF avec Quotient Familial
    - copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire
  - copie du certificat d'aisance aquatique (pour les enfants sachant nager)
    - justificatif de domicile
    - certificat de radiation (si l'enfant a déjà été scolarisé)

Centre de loisirs « Les Petits Princes » - 580 rue Frédéric Mistral 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr







### NOTICE EXPLICATIVE

### Accueil de loisirs

À La Croix Valmer, la volonté des élus est de privilégier un cadre règlementé de « l'accueil de mineurs » et donc de maintenir un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ainsi qu'un accueil périscolaire plutôt qu'une garderie.

Ces accueils éducatifs sont déclarés auprès des services de jeunesse et sports et fixent les obligations d'encadrement en nombre, en qualification des personnes et en matière de projet pédagogique.

Vous trouverez le règlement intérieur et le Projet Éducatif sur le site de la Mairie.

### Accueil périscolaire (matin et soir)

Jours: du lundi au vendredi

Horaires: le matin de 7h30 à 8h20

le soir de 16h à 18h30 (maximum)

Lieu: Pôle Enfance

Facturation : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles ou par email

Règlement : dès réception de la facture

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans).

#### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Jours: mercredi et vacances scolaires

Horaires: 7h30 à 18h30 Lieu: Pôle Enfance

Réservations : à effectuer au Pôle Enfance

Facturation des mercredis : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles ou par

email

Règlement : dès réception de la facture

Facturations des vacances : paiement effectué à la réservation

facture acquittée adressée après les vacances

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans).

Pour inscrire votre enfant aux différents accueils proposés, merci de vous rapprocher obligatoirement du Pôle Enfance afin de remplir les documents nécessaires.

### Transport Scolaire

La municipalité maintient son choix de gratuité pour le ramassage scolaire.

La fiche de renseignements permet à l'accompagnatrice d'avoir toutes les informations pour contacter les parents en cas d'incident pour les enfants empruntant régulièrement ou occasionnellement les transports. L'accompagnatrice en collaboration avec le chauffeur veille aux conditions de sécurité de tous les enfants.

Préciser si vous acceptez que votre enfant scolarisé en élémentaire puisse rentrer seul chez lui à la descente du bus, pour les enfants de la maternelle ils seront remis aux parents ou personnes désignées sur la fiche de renseignements.

Pour tous changements et modifications, merci de prévenir au 06 74 78 63 07 (portable du bus).

Horaires: lundi, mardi, jeudi, vendredi

Montée	Lieux	Descente
7h40	Croix Constantin Bas	16h10
7h45	Meï Lésé	16h15
7h50	La Vigne du Roy	16h20
7h55	La Bouillabesse	16h25
8h00	Sylvabelle	16h30
8h05	Croix Constantin Haut	16h35
8h10	Les Gassinières	16h40
8h15	Le Stade	16h45

### Restauration scolaire

Le Restaurant scolaire accueille l'ensemble des enfants scolarisés sur inscription obligatoire.

Les enfants peuvent déjeuner tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis ou occasionnellement (les jours seront à définir lors de l'inscription).

Pour tout problème alimentaire, fournir un certificat médical. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera élaboré avec le médecin scolaire.

Les repas sont préparés sur place en cuisine traditionnelle, avec des produits frais. Les menus sont disponibles sur le site internet de la Mairie et la page Facebook « Ville de La Croix Valmer ».

Une éducation alimentaire est mise en place dès la première année. Il est demandé à tous les enfants de goûter à tous les plats.

Seule la viande de porc sera remplacée par un autre produit, précisez au moment de l'inscription si votre enfant est concerné.

La restauration scolaire du mercredi ne sera accessible qu'aux enfants qui auront réservé les repas sur la feuille d'Accueil de Loisirs des mercredis.

### Le Service Minimum d'Accueil (loi du 20/08/2008)

L'instauration d'un service minimum d'accueil est organisé par la commune lorsqu'en cas de grève, le nombre d'enseignant d'une école ayant déclaré leur intention de faire grève est égal ou supérieur à 25% du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans l'école. Ce service d'accueil est assuré par le personnel des écoles et de l'A.L.S.H. Il est gratuit.

### Charte de la Pause Méridienne

Le temps de 12h à 13h20, appelé « pause méridienne », est placé directement sous la responsabilité de M. le Maire de La Croix Valmer, c'est donc la Mairie qui est responsable de ce temps. Différents adultes interviennent sur la pause méridienne avec des missions bien définies: agents de restauration, agents de Mairie, intervenants, animateurs, A.T.S.E.M

### LA TARIFICATION

Accueil de Loisirs (les mercredis et pendant les vacances scolaires)

Période	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif Plafond
Mercredis ou extrascolaire journée	1,1 % du QF	5,50€	17,00€
½ journée sans repas	0,60 % du QF	3,00€	13,00€
½ journée avec repas	1,1 % du QF	4,00€	14,00€

### Accueil périscolaire

Période	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif Plafond
Périscolaire du matin	0,09 % du QF	5,50€	17,00€
Périscolaire du soir (goûter compris)	0,10 % du QF	3,00€	13,00€

La mairie de La Croix Valmer et la Caisse d'Allocations Familiales du Var participent au financement de votre accueil de loisirs.

Pour rappel, en cas d'annulation et comme indiqué dans le règlement intérieur, il est demandé de prévenir le centre de loisirs au plus tard 10 jours avant la date de l'absence. Toute absence non excusée dans ce délai ou non justifiée par un certificat médical est dûe.

### Restauration scolaire

La tarification du restaurant scolaire dépend de votre tranche d'imposition (avis d'imposition 2022, revenus 2021).

Tranche d'imposition	Prix du repas
De 0 à 15000 €	0 ,50 €
De 15001 à 53400 €	1 €
> 0 53400 €	2,70 €

Depuis Novembre 2021 la mairie de La Croix Valmer a contractualisé avec l'état pour la mise en place de la tarification sociale du repas en cantine, cette tarification à moins de 1€ concerne les 2 premières tranches.

### PAIEMENT EN LIGNE

#### Sur www.lacroixvalmer.fr / E-Service / Portail Familles

L'adresse e-mail personnelle sert d'identifiant. Le mot de passe est délivré soit par le bureau des Affaires Scolaires soit par le Pôle Enfance, courant septembre.















# **TRANSPORT SCOLAIRE**

## Fiche d'inscription

Nom			
Prénom			
Date de naissa	nce:		Classe
Nom, prénom o	du respo	nsable légal	
Adresse postale	e		
Numéro de téle	éphone.		
Lieux de monté	e et de	scente	
Jours de fréque	entation	:	
<ul><li>Lundi</li><li>Mardi</li><li>Jeudi</li><li>Vendredi</li></ul>	matin	soir soir soir	

- J' autorise à rentrer seul mon enfant de l'arrêt de bus au domicile (uniquement en élémentaire)
- Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul

### **IMPORTANT**

Les enfants fréquentant l'école maternelle doivent obligatoirement être récupérés par un adulte à l'arrivée du bus (ils ne peuvent pas être autorisés à rentrer seuls). L'enfant sera conduit au poste de Police Municipale dans le cas où aucun adulte ne sera présent à l'arrêt de bus. En cas d'absence ou de retard, il est impératif de prévenir l'accompagnatrice au plus tôt sur le portable **06 74 78 63 07**.

*	Lien c	de Par	enté	
*	Lien	de	Parenté	
Personnes <b>autorisées</b> à venir chercher l'enfant *	Lien	de	Parenté	
Merci de votre compréhension.				
•				

Signature du responsable légal



# DEMANDE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Complétez ce dossier papier à retourner auprès de la direction des affaires scolaires avant le 15 Juin 2023.

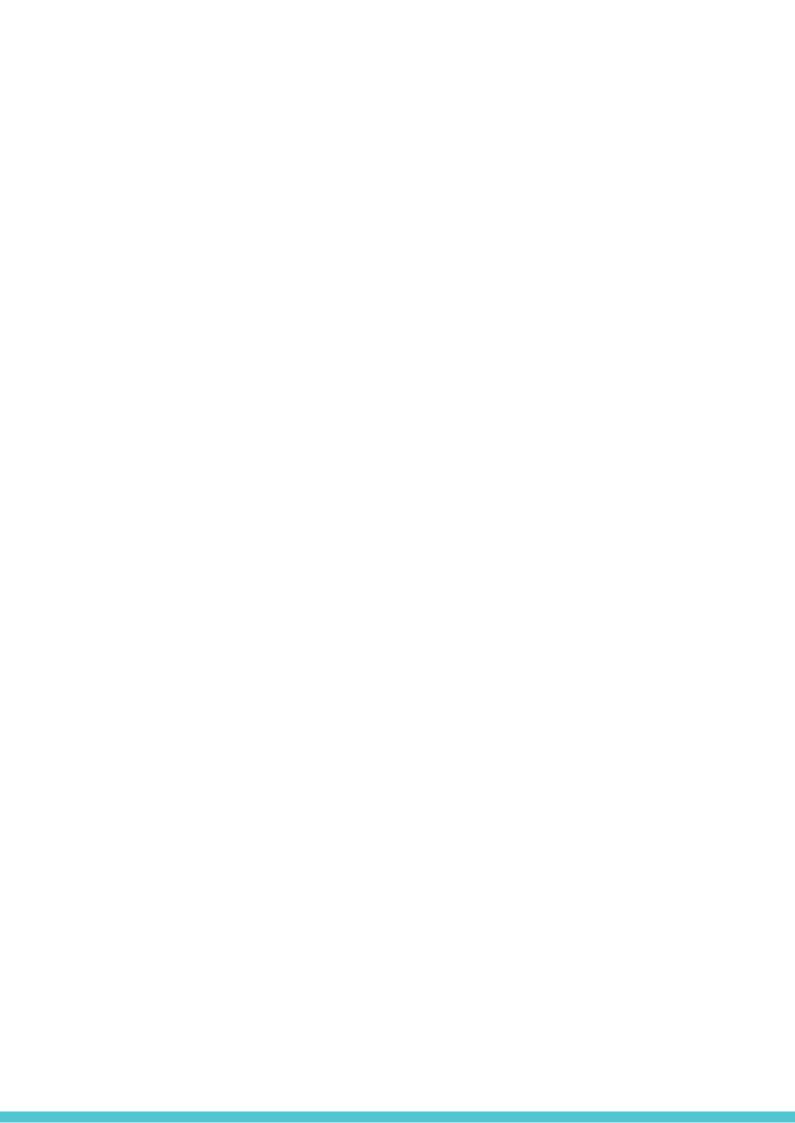
Nom de l'enfant :				
Prénom de l'enfant :				
Classe à la rentrée de Septembre 2023 :				
<ul> <li>J' autorise la commune de vidéos prises sur le temps de de communication commu</li> <li>Je n'autorise pas</li> </ul>	la pause méric	•		
	RESTAURA	ATION SCOLAIRE 1	2H à 13H20	
ENTOURER LES JOURS DE PRÉSENCE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
DATE DU 1 ER JOUR DE FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN SEPTEMBRE :	Le Informations à n	ous communiquer s	si besoin:	
	l	MENU POSSIBLE		
<ul> <li>Standard</li> </ul>	<ul><li>Sans</li></ul>			
	porc			

Les factures sont envoyées par mail. Veuillez renseigner le mail du parent qui recevr	а
les factures :	

PAI Repas allergique ou autre pathologie : mise en place d'un projet individualisé (PAI). Pour une première mise en place ou un renouvellement, prendre contact avec la Direction de l'école qui

met au point le PAI avec les différents partenaires.

Ce mail sera aussi votre identifiant pour vous connecter via le Portail famille



# LA CROIX VALMER

### Mairie de La Croix Valmer - Service communication

# Autorisation d'exploitation d'image pour une personne mineure

Sujet : Autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion de photographie

Je, soussigné(e),	Et
M.	Mme
Demeurant à :	Demeurant à :
Commune:	Commune:
Code postal:	Code postal:
Représentants légaux de l'enfant (Nom / prénom):	
Né(e) le :	1:
Demeurant à :	
Commune:	
Code postal :	
communication et le centre de loisirs dans lesque de communication communaux (annonces press	publier les photos et vidéos prises par le service uelles figure mon enfant, dans le cadre des supports e, gazettes, affiches, flyers, programmes, dépliants x, site internet, présentations). La photo pourra être
Les représentants légaux reconnaissent que l'en de son image.	fant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisatior
En aucune manière l'objet de la prise de vue ne nature que ce soit.	sera soumis à indemnité ou compensation de quelque

Les représentants légaux Dater et signer avec la mention « Bon pour accord lu et approuvé ». Sébastien Rayssiguier, Directeur des Affaires Scolaires

La commune de La Croix Valmer s'engage à ne pas exploiter les photos et vidéos réalisées dans un

contexte pouvant porter un préjudice quelconque (moral ou matériel).

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023-2024

Karine Rocha, Directrice Pôle Enfance

Communication - 102 rue Louis Martin - 83420 La Croix Valmer Tél.: 04 94 55 13 07 - www.lacroixvalmer.fr



## DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION **AUX SERVICES MUNICIPAUX**

(Centre ados - A.L.S.H. - Accueil périscolaire - Transport scolaire - Restauration scolaire)

Identification de l'	élève :					
Nom:						
Prénom :						
						naissance:
Sexe: ☐ masc	ulin [	⊒ fémi	nin			
Établissement scol	aire fr	équent	é - Niv	eau de	classe	(entourez la mention utile)
Maternelle		MS				
Élémentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
Collège	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	<b>4</b> ème	3 <sup>ème</sup>		
Lycée	$2^{\text{de}}$	1 <sup>ère</sup>	Term	inale		
Responsable de l'e	enfant					

	PARENT 1	PARENT 2	AUTRE (précisez)
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Profession			
Nom de l'employeur			
Adresse			
professionnelle			
Téléphone			
professionnel			
Email personel			
Email professionnel			

### **Votre enfant fréquentera-t-il ?** (cochez les cases correspondantes)

	Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Observations
Transport	matin						
scolaire*	soir						
Restauration							

### Renseignements allocataires

	PARENT 1	PARENT 2		
Situation familiale				
Régime allocataire	CAF - MSA - Autre	CAF - MSA - Autre		
N° d'allocataire				
En cas de séparation,				
adresse où réside l'enfant				
Garde alternée	Oui Non	1		
Précisions à apporter				
Numéro de police d'assura	nce extrascolaire de l'enfant :			
Nom et adresse de l'assura	nce extrascolaire :			
Renseignements médicau	IX			
Nom du médecin traitant :				
Téléphone :				
Adresse :				
Ville:				
Indications médicales ou a	llergies à signaler :			
PAI demandé : Oui	Non			
PAI accepté le :				
Personnes à qui l'enfant po	ourra être confié			
Nom - Prénom :	Téléphon			
Nom - Prénom : Téléphone :				
Nom - Prénom : Téléphone :				

Je soussigné(e)
Fait à
LeSignature des parents :
Je soussigné(e)
Fait à
Le
Signature des parents :
À retourner pour facturation avec les pièces suivantes : • Copie de l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021) Soit au Service à la Direction des Affaires Scolaires, soit au Pôle Enfance.
Fait à
Le
Signature des parents :
AUTORISATION D'ENVOI DE FACTURES PAR EMAIL
Je soussigné(e ) M./M <sup>me</sup> :
responsable de l'enfant accepte de recevoir mes factures par messagerie électronique à l'adresse suivante :

Signature des responsables légaux :

## 

AUTORISE(NT) le personnel de l'accueil loisirs à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant

- transfert aux urgences

oui non

DÉCHARGE(NT) la direction de l'ALSH de toutes responsabilités pendant le trajet à l'hôpital.

AUTORISE(NT) l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensable au regard de l'état de santé de mon enfant

□ oui □ non

DEMANDE(NT) aux responsables de l'ALSH:

- en cas de maladie de mon enfant, d'administrer sous ma responsabilité, les médicaments prescrits par son médecin traitant suivant le double de l'ordonnance
- □oui □non
- en cas de fièvre, d'administrer sous ma responsabilité, les antipyrétiques selon les prescriptions du médecin traitant
- oui non
- d'appliquer de la crème solaire en cas de nécessité
- □oui □non
- d'appliquer de la crème homéopathique en cas de chute
- oui non



### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FICHE	<b>SANI</b>	<b>TAIRE</b>
DE I	LIAIS	ON

1 - ENFANT		
NOM:		
PRÉNOM :		
DATE DE NAIS	SANCE :	
GARÇON 🛄	FILLE 🛄	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non non non non non non indicate une ordonnance récente et les **médicaments** correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?					
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE	
OUI NON	OUI NON	OUI	OUI NON	OUI	
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS		
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
ALLERGIES: ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non AUTRES					

INDIQUEZ CI-	APRÈS:
LES <b>DIFFICULT</b>	ÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,
RÉÉDUCATION	) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES <b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE</b> .
•••••	
4 DECOMM	AND ATIONS LITTLES DES DARENTS
	ANDATIONS UTILES DES PARENTS
PRÉCISEZ.	PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
5 - RESPONS	SABLE DE L'ENFANT
NOM	PRÉNOM
ADRESSE (PENDAN	T LE SÉJOUR)
TÉL. FIXE (ET PO	RTABLE), DOMICILE :
NOM ET TÉL. DI	J MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
	responsable légal de l'enfant , déclare
	seignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
	es (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.	
Date:	Signature:
	A DEMOLID DAD LE DIDECTEUD A L'ATTENTION DES EAMILLES
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
••	
••	
OBSERVATIO	NS .
•••••	
	100 EE 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50
•••••	<b>가</b>
•••••	Tulado;